

## ENQUETE STATISTIQUE ANNUELLE SUR LES JOURNAUX ET PERIODIQUES

Visa n° 59-010 du Ministre de l'Information et du Haut-Commissaire à l'Economie Nationale et au Commerce Extérieur (I.N.S.E.E.)

Paris (date de la Poste)

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Ministre de l'Information et le Haut Commissaire à l'Economie Nationale et au Commerce Extérieur ayant décidé de procéder à une enquête statistique annuelle sur les journaux et périodiques, le questionnaire ci-joint vous est adressé en tant que directeur de publication.

Ce questionnaire est identique à celui de l'année dernière et si les renseignements qui sont fournis à la page 2 permettent d'établir avec précision « la géographie » de la Presse, ceux qui sont demandés à la page 3 concernent les frais d'expédition, le montant des recettes et des dépenses et leur ventilation par postes. L'exploitation statistique de ces renseignements peut seule donner une base sérieuse à l'étude et à la solution des problèmes économiques et techniques qui intéressent les différentes formes de Presse inscrites ou non à la Commission Paritaire.

En contre-partie de l'obligation de répondre aux questions posées, le « secret » des renseignements individuels est garanti, car, par application de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 — sous couvert de laquelle le présent questionnaire vous est adressé — les réponses que vous fournissez ne sauraient, en aucun cas, être utilisées à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique. En outre, les fonctionnaires appelés à connaître ces résultats sont astreints au secret professionnel dans les conditions prévues à l'article 378 du Code Pénal.

A votre déclaration doit être joint le dernier exemplaire paru, ce qui permet de classer votre publication dans un groupe particulier : informations générales, administration, politique, commerce, industrie, agriculture, syndicat, comité d'entreprise, house-organe, association, bulletin intérieur, enseignement, sports, etc.

Afin de vous permettre de juger par vous-même de l'intérêt que représente cette enquête annuelle, vous pourrez prendre connaissance, au verso de cette lettre, de quelques-uns des résultats statistiques concernant la situation de la Presse au 1<sup>er</sup> janvier 1957. Ils ont été établis avec quelque retard, dû au fait que de nombreux rappels ont été adressés à plusieurs milliers de directeurs de publication qui avaient omis de répondre dans les délais impartis.

Aussi vous serais-je très obligé, afin de permettre à mes services d'établir rapidement une statistique valable sur la situation de la Presse au 1<sup>er</sup> janvier 1959, **de me retourner directement** le questionnaire joint **entièrement complété** — sans qu'il soit besoin de le transmettre à votre imprimeur — dans la quinzaine qui suit et au plus tard le 28 février 1959.

En vous priant de prêter attention aux quelques recommandations portées à la page 4 du questionnaire, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de l'Information :  
Le Conseiller Juridique,

F. TERROU.

## PRESSE METROPOLITAINE FRANÇAISE

### *Extrait des Renseignements Statistiques concernant l'année 1956*

Nombre de journaux et périodiques répertoriés au 1 <sup>er</sup> janvier 1957 . . . .	15.483
Nombre de publications inscrites à la Commission Paritaire . . . . .	6.876
dans lequel sont compris 28 titres dits de « Fonds Commun » dont le texte principal est utilisé pour l'édition de 3.830 autres publications religieuses.	
Nombre total d'exemplaires publiés pendant l'année 1956 . . . . .	6.383.857.400
Nombre total d'exemplaires servis par abonnement . . . . .	1.812.692.800
137 titres de périodicité quotidienne du matin (a) représentent . . Ex.	2.817.509.000
42 — — — du soir (b) . . . . .	712.778.700
62 — — — quadri, tri et bi-hebdomadaire . . . . .	50.769.100
1.101 — — — hebdomadaire . . . . .	1.612.610.500
576 — — — trimestrielle, quinquennale, bimensuelle	164.236.400
3.359 — — — mensuelle . . . . .	563.087.400
3.343 — — — bi-trimestrielle, bimestrielle, trimestrielle.	94.998.900
145 — — — semestrielle . . . . .	2.961.200
148 — — — annuelle . . . . .	270.600
1.189 — — — indéterminée ou irrégulière (c) . . . . .	364.635.600

10.102

3.830 titres à Fonds Commun.

1.551 titres disparus en cours d'année.

15.483 titres au total répertoriés au 1<sup>er</sup> janvier 1957.

(a) 97 quotidiens d'informations générales ou politiques (8 à Paris, 89 en Province) et 40 publications spécialisées.

(b) 28 — — — — — (6 à Paris, 22 en Province) et 14 publications spécialisées.

(c) Le nombre important de titres classés à périodicité « indéterminée ou irrégulière » provient du fait que, sur **près de 1.200 questionnaires insuffisamment complétés** par les directeurs de publications, le personnel d'exécution de l'I.N.S.E.E. n'a pas été à même de codifier la périodicité. La ventilation nécessaire sera faite ultérieurement pour permettre d'obtenir des chiffres exacts par périodicité.

Tonnage de papier consommé en Afnor 1/1 et Magazine . . . . .	475.657 tonnes
— — — en Papier supérieur . . . . .	50.124 —
— — — en Papier duplicateur . . . . .	744 —